

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

D2022/40

L'an deux mille vingt-deux, et le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Henri-Pierre BRANCOURT, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, René PACHER, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Nadine ROUGE, Jean-Pierre WASSER.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Marc METIFEU procuration à Jean-Louis REMY
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT
- Gisèle GIUGLARDO ANTONY procuration à Serge KONDRYSZYN
- Mahcer ABDELRAANI procuration à Muriel LACHEROY

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 031-200079804-20221201-D2022\_40-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain JUSTAUT

### DOSSIER ATTRIBUTIF DE SUBVENTION AEP PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2022

Suite à une délibération du Conseil Syndical du 17 février 2022, Monsieur le Président a demandé une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 10/02/2022 pour les travaux suivants :

- Renouveau de réseaux - CALMONT "Tor d'en haut" - MARLIAS - BEAUTEVILLE Zone supprimée - By-pass Réservoir Beaumont
- Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette"
- Réhabilitations et protection d'ouvrages de stockage AEP
- Aménagement d'une passe à poisson et Création d'une vanne sur le seuil.

L'aménagement d'une passe à poissons n'a pas été retenu dans les travaux subventionnés par le CD31.

Les autres opérations ont fait l'objet d'un accord de **subvention non directe en Commission Permanente du 28 juin 2022 au titre du programme départemental 2022**, selon les modalités synthétisées dans le tableau suivant :



| Recettes  | Montants en €     | Dépense   | Montants en €     |
|---|-------------------|---|-------------------|
| Subvention du Conseil Départemental 2022 (20 %) | 158 780,44        | Renouvellement de réseaux - CALMONT "Tor d'en haut" - MARLIAS - BEAUTEVILLE<br>Zone supprimée - By-pass Réservoir Beaumont (travaux en régie) | 185 152,21        |
|   |                   | Travaux de renforcement du réseau AEP en DN250 sur 2,5 km depuis le château d'eau de Louise jusqu'à "Plaine Laurette » - <b>Tranche Ferme</b> | 499 829,90        |
|   |                   | Réhabilitations et protection d'ouvrages de stockage AEP  | 608 750,00        |
| Emprunt caisse prêteuse                         | 603 365,68        | Honoraires, aléas et frais divers   | 34 629,94         |
| Participation du syndicat (fonds propres)       | 190 536,53        |   |                   |
| <b>Montant TOTAL € TTC</b>                      | <b>952 682,65</b> | <b>Montant total € HT</b>   | <b>793 902,21</b> |
|   |                   | TVA (20 %)  | 158 780,44        |
|   |                   | <b>Montant total € TTC</b>  | <b>952 682,65</b> |

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement,
- de s'engager à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- de s'engager à terminer les travaux et à solder la subvention susceptible d'être attribuée avant le 31 décembre 2025 (soit 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la décision arrêtant la programmation),
- de demander l'aide du Département de la Haute Garonne, du Département de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de donner mandat au Président pour signer les pièces nécessaires à la consultation du Maître d'Œuvre, à la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert, à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et du marché travaux ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'approuver l'ordre de priorité ci-avant présenté.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à la Préfecture de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

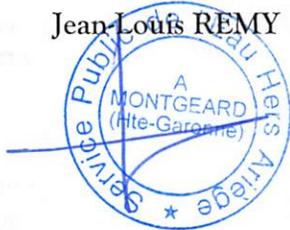
Publié le

ID : 031-200079804-20221201-D2022\_40-DE



Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président  
Jean-Louis REMY



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.